



NewB

Société coopérative européenne à responsabilité limitée

Rue Botanique 75

1210 Saint-Josse-ten-Noode

RPM Bruxelles 0836.324.003

TVA BE 836.324.003

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION SPÉCIALE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 28 SEPTEMBRE 2019**

BUREAU

La séance est ouverte à 11h39 au Bel (bâtiment de Bruxelles environnement) à Tour & Taxis, à Bruxelles sous la présidence de M. Bernard Bayot, qui désigne Judith Van Parys comme secrétaire, et avec comme scrutateurs Sieglinde Ruelens et Nicolas Karlshausen.

PRESENCES

Sont présent-e-s ou représenté-e-s les coopérateurs et coopératrices dont le nom et le prénom ou la dénomination et le siège social, ainsi que le type de parts, sont mentionnés dans les attestations de présence et les procurations dûment signées remises lors de l'Assemblée générale. Ces documents sont joints au présent procès-verbal.

Mot d'accueil

Bernard Bayot souhaite la bienvenue aux personnes présentes et présente Catherine Blancquaert qui animera la réunion avec lui. Après avoir remercié particulièrement les ambassadeurs, Bernard Bayot invite les coopérateurs et coopératrices présent-e-s à ne pas oublier de compléter le formulaire d'évaluation en fin de séance.

Catherine Blancquaert précise que les votes se font à main levée et que les résolutions nécessitent une majorité absolue dans chaque collège pour être adoptées.

Bernard Bayot invite les coopérateurs et coopératrices à poser des questions par écrit (auxquelles il sera répondu, si possible, oralement pendant la réunion).

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 8 juin 2019**
- 2. NewB en 2020 : les dernières étapes à franchir pour devenir une banque**
- 3. Campagne de capitalisation, en route vers une mobilisation massive**

Procès-verbal des AGO du 28 septembre 2019

NewB - Société coopérative européenne à responsabilité limitée
Rue Botanique 75 - 1210 Saint-Josse-ten-Noode - RPM Bruxelles 0836.324.003



4. Nomination d'un nouvel administrateur
5. Barèmes de rémunération et d'indemnisation des administrateurs et administratrices
6. Questions-Réponses
7. Votes
8. Informations complémentaires
9. Divers

DELIBERATIONS ET RESOLUTIONS

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 8 juin 2019

Aucune proposition de motion ou de question n'a été reçue au sujet du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 8 juin 2019.

« L'Assemblée générale approuve le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 8 juin 2019 »

Délibération :

	Prennent part au vote	Votes pour	Abstentions	Votes contre
Membres A	26	26	0	0
Membres B	405	398	7	0
Membres C	3	3	0	0

Ayant réuni plus de 50% des voix dans chaque catégorie, la présente résolution est approuvée.

2. NewB en 2020 : les dernières étapes à franchir pour devenir une banque

Tom Olinger explique qu'une étape importante a été franchie avec le premier rapport d'installation rédigé par KPMG, qui est positif. Un deuxième rapport doit encore être rédigé fin novembre.

Un autre projet important en cours est le prospectus qui doit être approuvé par la FSMA. Cette approbation est la condition pour pouvoir lancer la campagne de capitalisation. NewB souhaite faire une campagne la plus longue possible, mais certains délais sont incompressibles. En effet, le 24 février 2020 au plus tard, NewB doit avoir reçu la décision de la Banque centrale européenne et avant cela, il y a certains délais réglementaires à respecter. La variable d'ajustement est donc la campagne de capitalisation.

Des discussions sont également en cours avec la FSMA concernant la campagne de communication. Tom Olinger précise d'ailleurs que NewB va mettre dans la communication un budget beaucoup plus important que ce qui a été fait d'habitude.

En parallèle, les équipes travaillent sur la construction de la future banque afin de pouvoir offrir les premiers produits et services au plus vite. Tom Olinger passe la parole à Catherine Blancquaert qui détaille ces produits et services que NewB souhaite offrir.



Adrien Liénard présente ensuite le projet qui a jusqu'à lors principalement occupé les équipes : le processus pour devenir client. Il montre et explique aux coopérateurs et coopératrices les écrans face auxquels les futurs clients et clientes de NewB se retrouveront.

3. Campagne de capitalisation, en route vers une mobilisation massive

Bernard Bayot annonce que la campagne de capitalisation et une mobilisation massive sont des éléments cruciaux pour la réussite du projet bancaire.

Il explique les raisons pour lesquelles nous avons besoin davantage de capital. La première raison est que la législation européenne oblige les banques à être provisionnées suffisamment en fonds propres pour pouvoir couvrir les pertes inattendues et rester solvables en cas de crise. La seconde raison tient à l'ADN du projet NewB. NewB ne veut pas se contenter d'être une banque, mais souhaite être une banque robuste. Un très bon indicateur de ce caractère robuste est le ratio de levier, c'est-à-dire le rapport entre le total des actifs et les fonds propres dont disposera la banque.

A la question de qui va souscrire à la campagne de NewB, Bernard Bayot répond que l'ensemble des coopérateurs (A, B et C) de NewB seront sollicités mais aussi des citoyens-citoyennes, des organisations, des entreprises, des institutionnels qui ne sont pas encore membre de NewB. Les investisseurs qualifiés susceptibles d'acquérir des parts C de 200.000 EUR sont déjà sollicités depuis plusieurs semaines. Les potentiels A et B, par contre, ne peuvent pas encore être sollicités car il faut attendre la publication du prospectus afin de leur permettre d'évaluer la situation de NewB en connaissance de cause.

Bernard Bayot invite les coopérateurs et coopératrices présents, sur proposition du Conseil d'administration, à se prononcer sur une augmentation de capital minimum de 30.000.000 EUR. Il précise que le Conseil d'administration a l'espoir que cette augmentation de capital soit la dernière condition à remplir pour obtenir l'agrément.

Il explique que le Conseil d'administration a toujours veillé à protéger les investisseurs en fixant notamment des plafonds de souscription et qu'aujourd'hui encore, il va essayer d'aller dans ce sens de protection lors de la campagne.

Finalement, Bernard Bayot demande à tous les coopérateurs et coopératrices d'être attentifs car la campagne sera courte, de souscrire mais aussi de mobiliser leur entourage.

En ce qui concerne plus précisément la mobilisation, Judith Van Parys détaille la campagne de communication prévue visant à atteindre trois publics : (i) les organisations membres pour rediffuser le message de NewB dans leurs réseaux ; (ii) le grand public via les réseaux sociaux, le site internet, des vidéos avec des personnes connues, des affiches, un micro-trottoir, etc. ; et (iii) les coopérateurs et coopératrices déjà membres de NewB via la plateforme « Act to change banking » et un call center.

“L'Assemblée générale demande au Conseil d'administration, au travers de l'émission de nouvelles parts coopératives de catégorie A, B et C, d'entreprendre toute démarche afin de lever le capital nécessaire pour atteindre au minimum le montant requis par l'autorité de contrôle pour l'obtention de l'agrément comme établissement de crédit, qui est évalué, à ce stade, à 30.000.000 EUR.”

Délibération :

	Prendent part au vote	Votes pour	Abstentions	Votes contre
Membres A	26	26	0	0
Membres B	405	404	1	0
Membres C	3	3	0	0

Ayant réuni plus de 50% des voix dans chaque catégorie, la présente résolution est approuvée.

4. Nomination d'un nouvel administrateur

Bernard Bayot rappelle que lors de l'Assemblée générale ordinaire de juin, six nouveaux membres du Conseil d'administration avaient été élus, mais qu'il manquait encore le profil de *Chief Risk Officer*. Le candidat à cette nomination, Frans Vandekerckhove expose son parcours et ses motivations à rejoindre NewB.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de nommer Frans Vandekerckhove en tant qu'administrateur et *Chief Risk Officer*.

Tom Olinger précise que les équipes ont vraiment essayé et ont tout mis en place pour trouver une candidate de sexe féminin à ce poste mais que ces efforts n'ont pas été concluants. Il regrette que le Comité de direction de NewB soit composé de trois personnes de sexe masculins. Il promet toutefois que les équipes vont favoriser dans le futur la nomination et le recrutement de femmes.

Tom Olinger et Bernard Bayot remercient Paula Da Silva et Olivier Brissaud – qui ont quitté le Conseil d'administration – pour leur travail et leur engagement.

5. Barèmes de rémunération et d'indemnisation des administrateurs et administratrices

Bernard Bayot rappelle que suite à la résolution adoptée lors de la première Assemblée Générale modifiant l'article relatif à rémunération des administrateurs et administratrices, il incombe à l'Assemblée Générale de fixer les barèmes de rémunération et d'indemnisation des administrateurs et administratrices.

Felipe Van Keirsbilck, administrateur non-exécutif de NewB et secrétaire générale de la CNE, et Tom Olinger expliquent les raisons qui ont amené le Conseil d'administration à proposer cette indemnisation des administrateurs. Indemnités qui ne seront octroyées qu'une fois obtenu l'agrément en tant qu'établissement de crédit.

Principalement, la création et la gestion d'une banque nécessite des personnes ayant une expérience professionnelle élevée dans la direction des affaires financières, prêtes à prendre des responsabilités lourdes. Si les administrateurs non exécutifs ne sont pas indemnisés, le risque est que le conseil d'administration ne soit pas composé de personnes ayant l'expérience et les compétences nécessaires. De plus, un tel mandat d'administrateur entraîne une grosse charge de travail et c'est du temps qui ne peut pas être utilisé pour d'autres activités professionnelles.



Par ailleurs, il est également précisé que les montants proposés restent largement en dessous des recommandations de Guberna, l'association des administrateurs et que les administrateurs auront le choix de percevoir cette indemnisation, de la reverser à l'organisation dont ils sont membres ou de la refuser.

Dernièrement, il est évident que si les administrateurs ne participent à une réunion ou s'y font représenter, ils ne perçoivent aucune indemnité.

6. Questions-Réponses

Il est répondu oralement à certaines questions des coopérateurs et coopératrices.

7. Votes

(i) Vote à main levée sur les barèmes de rémunération et d'indemnisation des administrateurs et administratrices

« 1. *Les membres exécutifs du Conseil d'administration ne reçoivent aucune indemnité dans la mesure où ils sont rémunérés dans le respect du maximum de tension salariale fixé par l'assemblée générale de 1 à 5 entre le salaire le plus bas et le plus important.*

2. *Les membres non-exécutifs du Conseil d'administration, du Comité d'audit et risque et du Comité de nomination et de rémunération sont indemnisés à concurrence d'un montant de 500 € htva par journée prestée.*

- *pour le Comité de Nomination et de Rémunération à 1,5 jours de travail par membre et 2 jours de travail pour le(la) Président(e) ;*
- *pour le Comité d'Audit et Risques, à 3 jours de travail par membre et 4,5 jours de travail pour le(la) Président(e).*

Ce forfait couvre le temps de réunion, le temps de préparation de celle-ci ainsi que le temps nécessaire, entre deux réunions, pour se tenir informé et répondre aux sollicitations liées à la fonction. Lorsqu'un administrateur ou un membre des comités spécialisés ne participe pas à une réunion ou se fait représenter, il ne perçoit pas d'indemnité ».

Délibération :

	Prennent part au vote	Votes pour	Abstentions	Votes contre
Membres A	26	26	0	0
Membres B	405	389	13	3
Membres C	3	3	0	0

Ayant réuni plus de 50% des voix dans chaque catégorie, la présente résolution est approuvée.

(ii) Vote secret sur la nomination de Frans Vandekerckhove



	Preennent part au vote	Votes pour	Abstentions	Votes contre
Membres A	26	26	0	0
Membres B	405	391	10	4
Membres C	3	3	0	0

Ayant réuni plus de 50% des voix dans chaque catégorie, la présente résolution est approuvée.

8. Informations complémentaires

Catherine Blancquaert donne quelques explications concernant la procédure de souscription lors de la campagne de capitalisation et sur ce qui est prévu, notamment en termes IT, pour permettre autant aux individus qu'aux sociétés et organisations de souscrire facilement et, plusieurs fois s'ils le souhaitent. Il est également prévu de donner la possibilité aux individus d'offrir des parts, c'est-à-dire d'investir pour quelqu'un d'autre.

9. Divers

Bernard Bayot présente le calendrier des prochaines semaines.

Après les remerciements, Catherine Blancquaert et Bernard Bayot clôturent cette Assemblée générale qui se termine à 13h.